

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 JUIN 2016

Le mercredi vingt neuf juin deux mil seize, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance publique, à vingt heures, à la Mairie de Chevrières (Oise), sous la présidence de Monsieur Hervé COSME, Maire

Etaient présents : Monsieur Hervé COSME, Maire, Monsieur Philip MICHEL, Adjoint, Monsieur Bruno COLLIN, Madame Christine BONNAMY, Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Mademoiselle Carole DUMILLON, Madame Françoise CABY, Monsieur Laurent VERVEL, Madame Elisabeth FORTE, Messieurs Donatien PINON et Bruno BOULET.

Absents excusés, ayant donné pouvoir : Madame Corinne PLAUCHIER a donné pouvoir à Madame Elisabeth FORTE. Monsieur Noël LOIRE a donné pouvoir à Madame Christine BONNAMY. Madame Marina PAURON a donné pouvoir à Madame Carole DUMILLON et Madame Laurence PASSET a donné pouvoir à Monsieur Bruno COLLIN.

Absents excusés : Mademoiselle Laure BRASSEUR, Messieurs Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE, Frédéric FOURMENT et Sylvain FONTAINE

Secrétaire de séance : Monsieur Donatien PINON

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations à formuler quant au compte rendu de la séance précédente. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rappel de l'ordre du jour :

- Demande d'enregistrement déposée par le GAEC DELALEAU-LOIRE en vue d'exploiter un élevage de vaches
- Approbation de la modification des statuts de l'ADTO
- Tarifs cotisations école de musique pour la rentrée 2016/2017
- Redevance d'occupation du domaine public
- Questions diverses

Demande d'enregistrement déposée par le GAEC DELALEAU-LOIRE en vue d'exploiter un élevage de vaches

Un avis de consultation du public est en cours depuis le 27 Juin et jusqu'au 25 juillet 2016 sur la demande déposée par le GAEC DELELEAU-LOIRE en vue d'exploiter un élevage de vaches laitières sur les communes de Lassigny, Chevrières et Rieux. Le dossier est consultable à la mairie de Lassigny, aux heures d'ouverture au public. Le conseil municipal doit être informé sur cette affaire. Aucune observation particulière n'est formulée quant à cette demande.

Approbation de la modification des statuts de l'ADTO

Monsieur le Maire donne quelques explications et cède la parole à Monsieur Donatien PINON qui commente cette modification.

Il s'agit d'une modification portant sur l'objet social et autorisation du représentant de la collectivité à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Il indique que le conseil d'administration de l'ADTO, qui s'est réuni le 24 mai 2016 envisage d'apporter des modifications aux statuts de la société qui apparaissent nécessaires afin d'intégrer dans les statuts les dimensions de la loi NOTRe au regard du « reprofilage » des compétences départementales en mettant en avant les notions de « cohérence et de solidarité territoriale ».

En effet, la rédaction actuelle des statuts et notamment l'objet social (article 3) n'apparaît pas assez précis au regard des compétences des différentes collectivités actionnaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Donatien PINON et les compléments d'informations de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de modification des statuts de l'ADTO.

Tarifs cotisations école de musique pour la rentrée 2016/2017

Tous les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour appliquer à compter de la rentrée de Septembre 2016, les tarifs de cotisations ci-dessous :

<i>Tarifs de l'école de musique de CHEVRIERES</i>			
		<i>Tarif 2016</i>	Si membre Actif de l'HARMONIE municipale de CHEVRIERES (*)
<i>Eveil Musical & Initiation</i>	<i>CHEV.</i>	<i>150 € / an</i>	<i>non concerné</i>
	<i>EXT.</i>	<i>210 € / an</i>	<i>non concerné</i>
<i>Formation musicale</i>	<i>CHEV.</i>	<i>150 € / an</i>	<i>non concerné</i>
	<i>EXT.</i>	<i>210 € / an</i>	<i>non concerné</i>
<i>Cordes & F.M.</i>	<i>CHEV.</i>	<i>330 € / an</i>	<i>non concerné</i>
	<i>EXT.</i>	<i>510 € / an</i>	<i>non concerné</i>
<i>Vent, Percussions & F.M.</i>	<i>CHEV.</i>	<i>330 € / an</i>	<i>120 € / an (+ 210€ en dépôt)</i>
	<i>EXT.</i>	<i>420 € / an</i>	<i>120 € / an (+240, 300 ou 390€ en dépôt)</i>
<i>Création cours chorale enfants & adultes</i>	<i>CHEV.</i>	<i>150 € / an</i>	<i>non concerné</i>
	<i>EXT.</i>	<i>210 € / an</i>	<i>non concerné</i>
<i>Cours instrument seul</i>	<i>CHEV.</i>	<i>210 € / an</i>	
	<i>EXT.</i>	<i>400 € / an</i>	
<i>Réduction famille nombreuse</i>			
<i>1 inscription</i>	<i>Tarif en vigueur</i>		
<i>2 inscriptions</i>	<i>Réduction de 30€/an sur la somme globale</i>		
<i>3 inscriptions</i>	<i>Réduction de 60€/an sur la somme globale</i>		
<i>4 inscriptions</i>	<i>Réduction de 90€/an sur la somme globale</i>		
<i>x inscriptions</i>	<i>Réduction de (x-1) fois 30€/an sur la somme globale</i>		
<p><i>(*) L'élève devra présenter en début d'année 3 chèques de 40€ qui seront débités à chaque trimestre, ainsi qu'un quatrième chèque correspondant à la différence avec le coût normal (CHEV. ou EXT.), qui sera rendu si l'élève respecte ses engagements auprès de l'harmonie municipale.</i></p>			

Redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi, par la propriétaire du débit de boissons « Le Pénalty » d'une demande d'installation de tables, chaises et parasols devant son commerce.

Après renseignements pris auprès de l'Union des Maires et de la Chambre de Commerce, toute demande d'occupation du domaine public doit faire l'objet d'un arrêté, d'une convention d'occupation et d'une redevance. Il n'est pas possible d'autoriser l'occupation pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire donne également, l'exemple de la ville d'Estrées Saint Denis, qui a institué une taxe sur les terrasses.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la redevance à 15 euros par an pour une occupation allant jusqu'à 15 m² d'utilisation au sol et à 30 euros au-delà des 15 m² d'occupation au sol.

Monsieur le Maire soulève ensuite le problème de la construction du passage pour les personnes à mobilité réduite devant les commerces de la Place Saint Georges. Sa largeur totale est de 2,60 mètres. Dans la règlementation, il est exigé qu'une largeur de 1,40 mètre soit libre pour les personnes à mobilité réduite. La question posée par Monsieur le Maire et mise aux débats est la suivante : Comment autoriser l'installation de la terrasse du Pénalty devant son commerce alors que le passage « Personnes à mobilité réduite » longe ce commerce ?

Après discussion, le Conseil par 14 voix « Pour » et 1 voix « Contre » autorise l'occupation du domaine public devant le débit de boissons, sur une largeur de 1,20 mètre, les 140 centimètres restants étant réservés aux personnes à mobilité réduite. Une convention d'occupation du domaine public sera établie en ce sens.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'est inscrit à une réunion d'information le 7 juillet 2016 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin de s'informer sur le nouveau régime indemnitaire à mettre en place pour les fonctionnaires territoriaux ; l'ancien régime étant amené à être supprimé. Il posera également la question des modalités de départ anticipé en retraite dans la fonction publique territoriale.
- Monsieur le Maire relate les problèmes d'inondations au cimetière, suite aux récents épisodes de pluies. Une famille qui venait de perdre un proche a vu sa sépulture submergée d'eaux pluviales à l'extérieur. Après demande de cette famille, il a été convenu qu'une exhumation sera organisée et une nouvelle concession attribuée en échange. La commune n'a pas de caveau provisoire dans le cimetière, la concession reprise par la commune sera aménagée et servira de caveau provisoire.
- Monsieur le Maire fait part d'un courrier qu'il a reçu du Comité de Jumelage suite à la visite des allemands en mai. Lors de la réunion du comité le 7 décembre 2015, la commune s'était engagée à prendre en charge un montant de 350 euros sur le devis concernant l'animation musicale. Or, lors du vote des subventions aux associations, ce montant a été omis. Tous les membres du Conseil acceptent de verser les 350 euros au comité de jumelage.
- Monsieur le Maire informe également l'assemblée d'un courrier reçu du Comité d'Entraide aux Cheveux Blancs (courrier transmis par courriel à chacun) qui, suite à la baisse du montant de la subvention communale attribuée, envisage ne pas organiser le repas de fin d'année, voire même dissoudre ce comité. Une solution devra être pensée si tel était le cas. Monsieur le Maire recevra le bureau du comité.
- Monsieur le Maire fait part de l'obtention des subventions à hauteur de 50 % du montant des travaux H.T. concernant les dossiers déposés au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires, (alarme incendie à l'école de musique et installations de feux asservis à la vitesse, rues de la Gare et de Verberie). Les avis de mise en concurrence seront lancés. Au sujet de la Rue de Verberie, Monsieur le Maire a reçu un courrier d'un riverain qu'il se plaint, entre autre, de la vitesse excessive dans cette rue.
- Monsieur Philip MICHEL demande à prévoir une réunion de la commission des travaux la première quinzaine de septembre afin de préparer les dossiers pour les travaux à envisager en 2017, selon la liste que chacun aura voulu lui renvoyer par courriel.
- Monsieur le Maire demande un suppléant pour la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), instituée au sein de la CCPE. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE se propose. Monsieur Donatien PINON a été nommé comme titulaire lors de la séance du 23 mai 2016. Une réunion est prévue le 7 juillet à la CCPE, c'est le suppléant qui y assistera, le titulaire étant absent.
- Plusieurs dates à retenir sont données par Monsieur le Maire. Les 23 avril et 7 mai 2017 – Elections Présidentielles. 11 et 18 juin 2017 – Elections Législatives et 24 septembre 2017 – Elections Sénatoriales (pour les grands électeurs).

- Monsieur Bruno BOULET demande où en est la réfection des trottoirs, Rue de Beauvais. Monsieur le Maire lui répond qu'il est en attente de la mesure prise par le Cabinet SECT qui doit remettre les lieux, à l'existant.
- Le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet vers 22 h 30/23 h au stade municipal.
- Monsieur Philip MICHEL fait part de l'avancement des travaux du city stade qui est pratiquement terminé. Monsieur le Maire suggère de faire un règlement d'utilisation.
- Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE rappelle qu'une réunion du groupe de travail « Eclairage Public » se tiendra le 4 juillet à 18 H. La SICAE présentera son étude.
- Monsieur le Maire demande de prévoir une réunion entre le 30 août et le 1^{er} septembre du Groupe de travail « Déviation » pour préparer la venue de Monsieur Edouard COURTIAL. A cet effet, Madame Christine BONNAMY se fait porte parole de Monsieur Sylvain FONTAINE qui souhaite faire partie de ce groupe de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures.